

VD_FINDINFO Décision / 2012 / 490 vom 20. Juni 2012

VD Tribunal cantonal, 2012-06-20, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_findinfo_D_cision__2012__490

FR: VD_FINDINFO Décision / 2012 / 490 du 20 juin 2012

IT: VD_FINDINFO Décision / 2012 / 490 del 20 giugno 2012

Regeste

PROCÉDURE PÉNALE DES MINEURS, ORDONNANCE DE CONDAMNATION, OPPOSITION{PROCÉDURE}, VOIE DE DROIT, VOIE DE DROIT PRÉMATURÉE | 354 CPP (CH), 355 CPP (CH), 356 al. 2 CPP (CH), 393 al. 1 let. a CPP (CH), 32 PPMin

Erwägungen

E. 3

Au vu de ce qui précède, le recours doit être déclaré irrecevable. Les frais du présent arrêt, par 330 fr. (art. 20 al. 2 TFJP [tarif des frais judiciaires pénaux du 28 septembre 2010; RSV 312.03.1]), sont laissés à la charge de l'Etat (art. 428 al. 4 CPP). Par ces motifs, la Chambre des recours pénale, statuant à huis clos, prononce : I. Le recours est irrecevable. II. Les frais du présent arrêt, par 330 fr. (trois cent trente francs), sont laissés à la charge de l'Etat. III. Le présent arrêt est exécutoire. Le président : Le greffier : Du L'arrêt qui précède, dont la rédaction a été approuvée à huis clos, est notifié, par l'envoi d'une copie complète, à : - M. K. _____, - M. et Mme [...], - Ministère public central, et communiqué à : ■ Mme la Présidente du Tribunal des mineurs, - Mme la Procureure du Ministère public central, division affaires spéciales, contrôle et mineurs, - M. [...], - Service de protection de la jeunesse, - Service de la population, division étrangers, par l'envoi de photocopies. Le présent arrêt peut faire l'objet d'un recours en matière pénale devant le Tribunal fédéral au sens des art. 78 ss LTF (loi du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral – RS 173.110), cas échéant d'un recours constitutionnel subsidiaire au sens des art. 113 ss LTF. Ces recours doivent être déposés devant le Tribunal fédéral dans les trente jours qui suivent la notification de l'expédition complète (art. 100 al. 1 LTF). Le greffier :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.